



## **Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

### **En application du Code Afep-Medef**

Sur décision du Conseil d'administration réuni le 22 juin 2022, il a été consenti à la Directrice générale de la Société, Mme Sophie Boissard, dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions pour 2022, un maximum de 37 750 actions qui pourraient être acquises définitivement le 22 juin 2025, après application de conditions de performance et de présence.

Cette attribution est réalisée en application de la 28<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2022 et dans le cadre de la politique de rémunération de la Directrice générale établie pour 2022.

Aux termes du plan 2022, les critères de performance retenus comprennent des indicateurs financiers à hauteur de 50%, basés sur la performance économique du Groupe (25% sur la croissance du chiffre d'affaires et 25% sur le bénéfice par action), et des indicateurs extra-financiers basés sur deux des principaux enjeux ESG du Groupe, à savoir la qualité de vie au travail, mesurée par le biais de la réduction du taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (25%) et la qualité des soins, mesurée à travers la satisfaction<sup>1</sup> des résidents, des patients et de leurs proches (25%).

La politique de rémunération 2022 de la Directrice générale et son application sont décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au document d'enregistrement universel 2021 publié par la Société. Ladite politique a été soumise au vote de l'Assemblée générale mixte convoquée le 22 juin 2022 et approuvée par cette dernière.

---

<sup>1</sup> Taux de recommandation (Net Promoter Score – NPS)